



15 mars 2022

À L'ATTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE
ET DES ÉLUS DU TERRITOIRE

Appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » 2022

L'Office français de la biodiversité (OFB) renouvelle son appel à projets « Atlas de la biodiversité communale », en engageant 2 millions d'euros en 2022. Les communes et intercommunalités ont jusqu'au 15 avril pour déposer leur candidature.

Le Parc national vous accompagne !

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité propose aux communes et intercommunalités d'**identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire** en réalisant un Atlas de la biodiversité communale (ABC). Grâce à ce dispositif, 338 projets d'ABC impliquant plus de 2 400 communes ont pu voir le jour.

En Vanoise, la commune des Belleville a réalisé [son ABC](#) en 2019-2020 et tire un bilan positif de cette expérience qui a permis d'augmenter nettement la connaissance de la biodiversité de la commune, en faisant participer les habitants, et d'enclencher une dynamique dans la continuité de l'ABC.

<https://www.lesbelleville.fr/document/livret-atlas-de-la-biodiversite-communale-abc/>

La mise en place de cette cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle locale poursuit plusieurs objectifs :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité,
- faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire.

En lançant ce 7^e appel à projets ABC, l'OFB souhaite permettre une diffusion aux petites collectivités en engageant un montant dédié indicatif de 2 millions d'euros.

Appui du Parc national de la Vanoise

La collectivité est le maître d'ouvrage de la réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale. Le Parc national pourra soutenir la candidature à l'appel à projets, mettre à disposition ses données, et apporter un appui méthodologique : définition des groupes d'espèces prioritaires, planification et dimensionnement des inventaires, avis sur les prestataires, conseils opérationnels pour l'implication des habitants, participation à des inventaires, valorisation des résultats et suites pouvant être données.

La disponibilité de l'établissement dépendra du nombre de lauréat sur le territoire du Parc national.

Conditions de l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » 2022

Cet appel à projets s'adresse en priorité à **l'ensemble des communes et intercommunalités en France métropolitaine et dans les régions ultra-périphériques d'Outre-mer (RUP)**. Le plafond maximal de l'aide est fixé à 250 000 euros nets, pour des projets d'une durée maximum de 36 mois. Le taux maximum de l'aide accordée est de 80 % des dépenses éligibles du projet.

Calendrier de l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » 2022

Les dossiers de candidature doivent être envoyés avant le **15 avril 2022 - 23h59** (heure de Paris) sur le site [Démarches simplifiées](#). Les lauréats seront annoncés en **juillet 2022**.

[Accès au dossier de candidature sur le site de l'Office français de la biodiversité](#)